



alcoolemie 0,42mg/l, delais 30 minutes, marge 8%

Par **fef**, le **17/11/2009** à **20:32**

Bonsoir Maitre,

J'ai été contrôlé positif à l'éthylotest il y a une semaine, suite à cela j'ai soufflé dans l'éthylomètre au commissariat de police à 0,44mg/l à 6h du matin (cela faisait 1h30 que j'avais pas bu). Dix minutes plus tard ils me font re-soufflé et là je suis à 0,42mg/l. Où se trouve le respect du délais des 30 minutes d'attentes entre deux prises? Et où est la marge d'erreur des 8%?

J'ai effectué un stage de récupération de points aujourd'hui à titre préventif, je suis convoqué au tribunal de grande instance de paris mi-janvier. Je n'ai toujours pas reçu la LRAR me notifiant ma suspension de permis ou autre, alors que le délais des 72 heures de rétention du permis est terminée.

Que dois-je faire?

Merci pour votre attention.

Cordialement.

Par **razor2**, le **18/11/2009** à **09:16**

Bonjour, il n'y a pas de délai de 30 minutes à respecter entre deux souffles. C'est une "légende urbaine" qui ne repose sur rien de réglementaire...Idem pour la marge de 8%, je n'ai jamais entendu parler de cela...Suite à la rétention de votre permis de conduire, le Préfet a 72h pour prendre à votre encontre une mesure de suspension de votre permis de conduire, mais il n'a pas 72h pour vous le notifier...Il serait bo de prendre les devants et de contacter la Préfecture afin de voir combien de mois votre permis a été suspendu.